

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Saisine de la Commission Départementale de Conciliation des Litiges locatifs d'ILLE-ET-VILAINE

DATE DE SAISINE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION :

I – Les termes du litige

Objet du litige:

- Pour le parc privé et le parc social :
 - État des lieux (entrée et / ou sortie)
 - Congé / préavis
 - Charges locatives
 - Réparations incombant au bailleur ou au locataire
 - Caractéristiques du logement décent
 - Difficultés résultant de l'application des accords collectifs nationaux ou locaux
 - Restitution du dépôt de garantie

- Pour le parc privé uniquement :
 - Révision annuelle du loyer
 - Réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat de bail
 - Évolution du loyer des logements vacants
 - Fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit « de sortie de la loi de 1948 »
 - Complément de loyer

II – Les parties du litige

Identité du demandeur : Madame Monsieur

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Numéro de téléphone	
Adresse de messagerie (obligatoire pour accuser réception de votre dossier)	

Qualité : Locataire Colocataires Propriétaire Mandataire Association de locataires

Identité de la partie adverse : Madame Monsieur

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Numéro de téléphone	
Adresse de messagerie	

Qualité : Locataire Colocataires Propriétaire Mandataire Association de locataires

S'il y a lieu : **Gestionnaire du logement :** (Administrateur de bien ou Agence immobilière) :

Nom ou raison sociale	
Nom et Prénom du chargé de gestion	
Adresse postale	
Numéro de téléphone	

III – Le logement concerné

Location vide Location meublée

Adresse complète :

nom de résidence – numéro de bâtiment ou d'entrée –
numéro et nom de rue – code postal – commune

Description du logement : Appartement Maison

Durée d'occupation : Date d'entrée :

Date de sortie :

Location toujours en cours

IV – Le bail

Loyer initial :

Loyer actuel :

Charges initiales :

Charges actuelles :

Dépôt de garantie :

V – Exposé du litige : Indication littérale du contexte et de la nature du litige

Empty box for the dispute description.

VI – Les pièces justificatives à produire :

- Copie de la lettre de réclamation adressée à **à votre propriétaire ou à votre locataire en recommandé** faisant part de votre désaccord (**pièce obligatoire au dossier**)
- Copie du bail
- Copie du courrier de préavis si fin de bailleur
- Copie de(s) État(s) des lieux d'entrée et / ou de sortie
- Devis ou factures....
- Et tous documents nécessaires à la compréhension du litige

**Commission départementale de conciliation d'Ille-et-Vilaine
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Le Morgat
Service Espace Habitat et Cadre de Vie
12 Rue Maurice Fabre
35000 RENNES**

ddtm-secretariat-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Permanences téléphoniques:
Mardi et Jeudi matin de 9H00 à 12H00**

Tél: 02 90 02 33 65

[Pour accéder à plus d'information, cliquez ici](#)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

- Les destinataires des informations collectées sont les services de la DDTM 35 habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les membres de la commission départementale de conciliation.
- En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.